

A déposer auprès de la Municipalité

DEMANDE D'AUTORISATION DE DIFFUSION DE MUSIQUE OU D'ANIMATION MUSICALES

Article 53 de la Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB)

Articles 48a – 55 du Règlement d'exécution de la Loi sur les auberges et les dénits de boissons (RLADB)			
ETABLISSEMENTS AVEC ALCOOL		ETABLISSEMENTS SANS ALCOOL	
LICENCES:		LICENCES:	
	A at 11 LADD		A = 10 LADD
A. Hôtel	Art.11 LADB	J. L Tea-room	Art.19 LADB
B. Café-restaurant	Art.12 LADB	K. 🗌 Bar à Café	Art 20 LADB
_			
C. Agritourisme	Art 13 LADB	AUTRES ETABLISSEMENTS	
Table d'hôtes	Art.13 b) LADB	(exploitation de types spéciaux)	
☐ Caveau	Art.13 c) LADB	L. Licence particulière	Art.21 LADB
☐ Chalet d'alpage	Art.13 d) LADB		
D. Café-bar	Art.14 LADB	TRAITEURS ET DEBITS A L'EMPORTER	
E. Buvette	Art 15 LADB	I I CENTRE :	
H. Salon de jeux	Art 18 LADB	LICENCES:	
Avec service de boissons		M. Traiteur	Art.23 LADB
Sans service de boissons		N. Débit de boisson	
		Alcooliques à l'emporter	Art 24 LADB
Etablissement	existant	Etablissement	🗌 à créer
Horaires souhaités : LU			
RUBRIQUE A REMPLIR PAR LE REQUERANT			
NOM PRENOM			
ORIGINE NE LE			
DOMICILE			
ENSEIGNE DE L'ETABLISSEMENT :			
ADRESSE: Tél.			
DÉSIGNATION DES LOCAUX DE DÉBITS :			
(y.c. nombre de personnes):			
	NT EST EXPLOITE : Pour le compte personnel du requérant Dès le		
Lieu et date : Timbre et signature :			